



Sud-Solidaires BPCE

Section CEAPC

24, Rue du 24 février – 79000 NIORT

tel : 05.16.36.22.15 – 05.16.36.22.16

mel : sudceapc@yahoo.fr

www.sudbpce.com

 SUDBPCE



Délégué-e-s du Personnel *Sud-Solidaires* 33, 24, 47 Réunion du 30 janvier 2018

Elu-e-s *Sud-Solidaires* : Pierre-Jean Dessandier, Fabienne Monmarin

Délégué Syndical *Sud-Solidaires* : Jean-Philippe de Bortoli

Le syndicat *Sud-Solidaires* demande que toutes les questions soient inscrites dans le compte-rendu, même celles considérées par la direction comme ne relevant pas des DP. Le fait d'inscrire les questions N°x, ne relèvent pas de la compétence des DP, ne permet pas aux collègues qui lisent les comptes-rendus de savoir qu'elle était la question posée. La direction ne respecte pas non plus la loi qui l'y oblige.

Conformément à l'article L2313-1 du code du travail de présenter aux employeurs toutes les réclamations individuelles ou collectives relatives aux salaires, à l'application du code du travail et des autres dispositions légales concernant la protection sociale, la santé et la sécurité, ainsi que des conventions et accords applicables dans l'entreprise et de saisir l'inspection du travail de toutes les plaintes et observations relatives à l'application des dispositions légales dont elle est chargée d'assurer le contrôle :

1/ Les délégué-e-s du personnel *Sud-Solidaires* demandent à la direction comment un DA peut-il définir les objectifs dans son agence avec 2 ETP considérés en sureffectif et en instance de mobilité ?

Réponse direction : La question ne relève pas de la compétence des DP.

Commentaires *Sud-Solidaires* : Pour le coup c'est bien une question DP ! Mais quand on fait n'importe quoi forcément on ne sait pas quoi répondre ! Quid des objectifs ? Quid des portefeuilles ? On gère comment les clients ? Car bien sûr pas question que nos collègues restent même pour 1 mois ou 2 sans objectifs. LAMENTABLE. Du bétail on vous dit !

2/ Une collègue GC en 2017 et sans promotion au 2 janvier 2018 a été sollicitée par son DG pendant ses congés de Noël sur son portable pour un changement d'affectation.

Les délégué-e-s du personnel *Sud-Solidaires* demandent à la direction s'il existe une règle de fonctionnement pour ce genre de démarche ou si c'est à l'appréciation du DG ?

Réponse direction : la question ne relève pas de la compétence des DP.

Commentaires *Sud-Solidaires* : Quand on vous dit qu'ils ne respectent plus rien ! On appelle les collègues pendant leurs congés pour qu'ils reviennent passer les entretiens d'écoute comme si ça ne pouvait pas attendre 1 semaine de plus ! On téléphone aux collègues en vacances, les weekends pour leur annoncer leur changement d'affectation

etc. Aujourd'hui on peut l'affirmer : IL N'Y A PLUS AUCUN RESPECT POUR LES COLLEGUES

3/ Les délégué-e-s du personnel **Sud-Solidaires** demandent à la direction quelles sont les règles d'affectation pour les GC qui sont restés GC et qui ont demandés à changer de lieu d'affectation ?

Réponse direction : Conformément à l'engagement pris par la Direction, ils sont prioritaires pour bénéficier d'un changement d'affectation dans la limite des postes disponibles et compatibles avec leur zone de mobilité.

Commentaires Sud-Solidaires : Après les avoir dégradés c'est quand même un minimum qu'ils puissent changer d'agence pour ne pas croiser le regard plus ou moins humiliant des clients. Mais pour la direction ça n'a pas l'air si évident...D R sans le H.

4/ Les délégué-e-s du personnel **Sud-Solidaires** demandent à la direction comment se fait-il que des salariés ayant retournés leur avenant de contrat de travail avec une nouvelle affectation géographique au 2 janvier sont arrivés dans une agence où ils n'étaient pas attendus ?

Les délégué-e-s du personnel **Sud-Solidaires** demandent à la direction pourquoi les DA n'ont-ils pas été informés ?

Réponse direction : les DA ont été informés, merci de nous préciser la situation pour étude.

Commentaires Sud-Solidaires : Et oui quand on veut aller trop vite et qu'on n'en a pas les moyens ! Mener une réorganisation de cette ampleur en seulement 3 mois forcément on bâcle tout et il y a des gros loupés. Résultat : des collègues déjà humiliés de rester GC se retrouvent éjectés de leur agence (dans ce cas précis sans avoir demandé à changer) et arrive donc dans une autre agence où ils ne sont même pas attendus ! On a dit quoi plus haut : plus aucun respect.... ☺

5/ Les délégué-es du personnel **Sud-Solidaires** demandent à la direction combien de formations e-learning ont été réalisées au domicile des collègues en 2017 sur le territoire 33, 24, 47 ? Les délégué-es du personnel **Sud-Solidaires** demandent à la direction quel a été le temps passé sur les formations e-learning ?

Réponse direction : les formations en e-learning doivent être réalisées sur le temps de travail.

Commentaires Sud-Solidaires : Ca c'est de la réponse ! Les collègues doivent réaliser leurs formations sur le temps de travail...sauf qu'une partie des collègues ont réussi à copier le lien et ont fait les formations de chez eux débordés qu'ils sont en agence. On a donc demandé à la direction de bloquer l'accès à la plate-forme hors agence. Ben devinez quoi...pour ça ce n'est pas possible ! LAMENTABLE bis!

6/ Les délégué-es du personnel **Sud-Solidaires** demandent à la direction où se trouve le registre des DP et les modalités pour le consulter ?

Réponse direction : il peut être consulté au sein du département Juridique Social à la DRH à Bordeaux Atlantica.

Commentaires Sud-Solidaires : Alors n'hésitez pas pour le personnel du siège ou pour les collègues lorsque vous venez à Atlantica à aller jeter un œil... vous y découvrirez de belles pépites.

7/ Les délégué-es du personnel **Sud-Solidaires** demandent à la direction comment est calculée la part variable d'un salarié en mi-temps thérapeutique ?

Réponse direction : les absences dans le cadre d'un temps partiel thérapeutique sont prises en compte de la même façon que les autres absences pour le calcul de la part variable (hors CP, formation, temps de mandat et maternité).

Commentaires Sud-Solidaires : Voilà pour la théorie ; Dans la pratique on sait souvent comment cela se termine ! Alors n'hésitez pas à regarder plutôt deux fois qu'une vos objectifs et à nous solliciter en cas de soucis.

8/ Les délégué-es du personnel **Sud-Solidaires** demandent à la direction quand est ce que le logiciel des congés sera actualisé ?

Réponse direction : Il est actualisé.

Commentaires Sud-Solidaires : Il ne l'était pas au moment de la réunion début février alors qu'on nous l'avait promis pour fin janvier ; Maintenant c'est fait mais la aussi vérifiez bien car il y a eu des erreurs.

9/ Les délégué-es du personnel **Sud-Solidaires** demandent à la direction comment des salariés peuvent-ils contester la décision d'attribution de l'enveloppe à la main du DG ?

Réponse direction : la question ne relève pas de la compétence des DP

Commentaires Sud-Solidaires : Et oui compliqué d'expliquer depuis des années pourquoi ce sont souvent les mêmes qui ont les enveloppes et quasiment toujours les mêmes qui pleurent ! Cette année ils ont fait encore plus forts puisqu'à des endroits les DG ont annulé les enveloppes sur une agence pour tout reporter sur une autre ! C'est cela qu'ils doivent appeler le respect 😊

10/ Les délégué-es du personnel **Sud-Solidaires** demandent à la direction la liste :

- Des postes vacants
- Des congés maternité
- Des CDD et intérimaires
-

Réponse direction : Extraction intranet, rubrique « ressources humaines », « gestion des emplois et des compétences », « les offres CEAPC » le 29012018 : RC (H/F) Biganos / GC (H/F) Salles /Analyste risque crédit (H/F) Bordeaux / RC (H/F) Nérac.

Commentaires Sud-Solidaires : Voir tableau ci-joint.